

An aerial photograph of a wide river in Maine-et-Loire, France. The river flows through a lush, green landscape with dense forests and rolling hills. A small boat is visible on the left side of the river, and a swimmer is seen in the water on the right. The sky is clear, and the overall scene is peaceful and scenic.

Rapport de développement durable 2015

LE RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une obligation réglementaire

La rédaction d'un rapport annuel de Développement durable est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, article 255). Le premier objectif de ce rapport est de répondre à cette obligation réglementaire, en décrivant la situation des actions et politiques de développement durable, tant du point de vue interne à la collectivité que du point de vue de son territoire.

Une nécessité citoyenne

Au-delà du respect de l'obligation réglementaire, le Département de Maine-et-Loire souhaite permettre au plus grand nombre de s'approprier ce bilan. S'inscrivant dans la culture de dialogue avec ses parties prenantes, ce rapport est l'occasion pour chacun d'établir des liens entre des actions réalisées et les enjeux plus larges du développement durable qui les ont motivées.

L'édition 2015

Ce rapport met en exergue les actions réalisées au cours de l'année 2015, sans mentionner de manière exhaustive l'ensemble des actions portées par le Département.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN ENGAGEMENT EN CONTINU

Le Département de Maine-et-Loire est un acteur engagé depuis plusieurs années en matière de développement durable. Différentes actions ont ainsi été mises en place depuis 2009, notamment **la Charte environnement développement durable fondée sur le Grenelle de l'environnement**.

Le concept de développement durable a été consacré de manière encore plus forte encore dans notre projet de mandature « Anjou 2021. Réinventons l'avenir ». Cet engagement se traduit sur cinq axes concrets :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. la transition vers une économie circulaire.

Ce présent rapport permet donc de porter aux yeux de chaque citoyen l'importance de nos actions au quotidien dans ce domaine, comme la mise en œuvre d'une vision d'avenir responsable et durable, dont chacun est acteur.

Marie-Jo Hamard,
Vice-présidente en charge de l'environnement
et du cadre de vie.

SOMMAIRE

Axe #1 : Lutte contre le changement climatique

A Diminuer la consommation énergétique des bâtiments	8
B Développer la production d'énergies renouvelables	11
C Favoriser la mobilité durable	12
D Diminuer les émissions de gaz à effet de serre	14

Axe #2 : Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources

A Préserver les milieux naturels et la biodiversité en Maine-et-Loire	18
B Améliorer la qualité de la ressource en eau	20
C Améliorer le fonctionnement des cours d'eau	21

Axe #3 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

A Favoriser l'accès à l'emploi	24
B Améliorer les logements	24
C Accompagner le vieillissement de la population et les personnes en situation de handicap	25
D Renforcer les liens intergénérationnels	26
E Soutenir tous les territoires - dans la proximité	26
F Garantir un équilibre alimentaire des plus fragiles dans les collèges	27

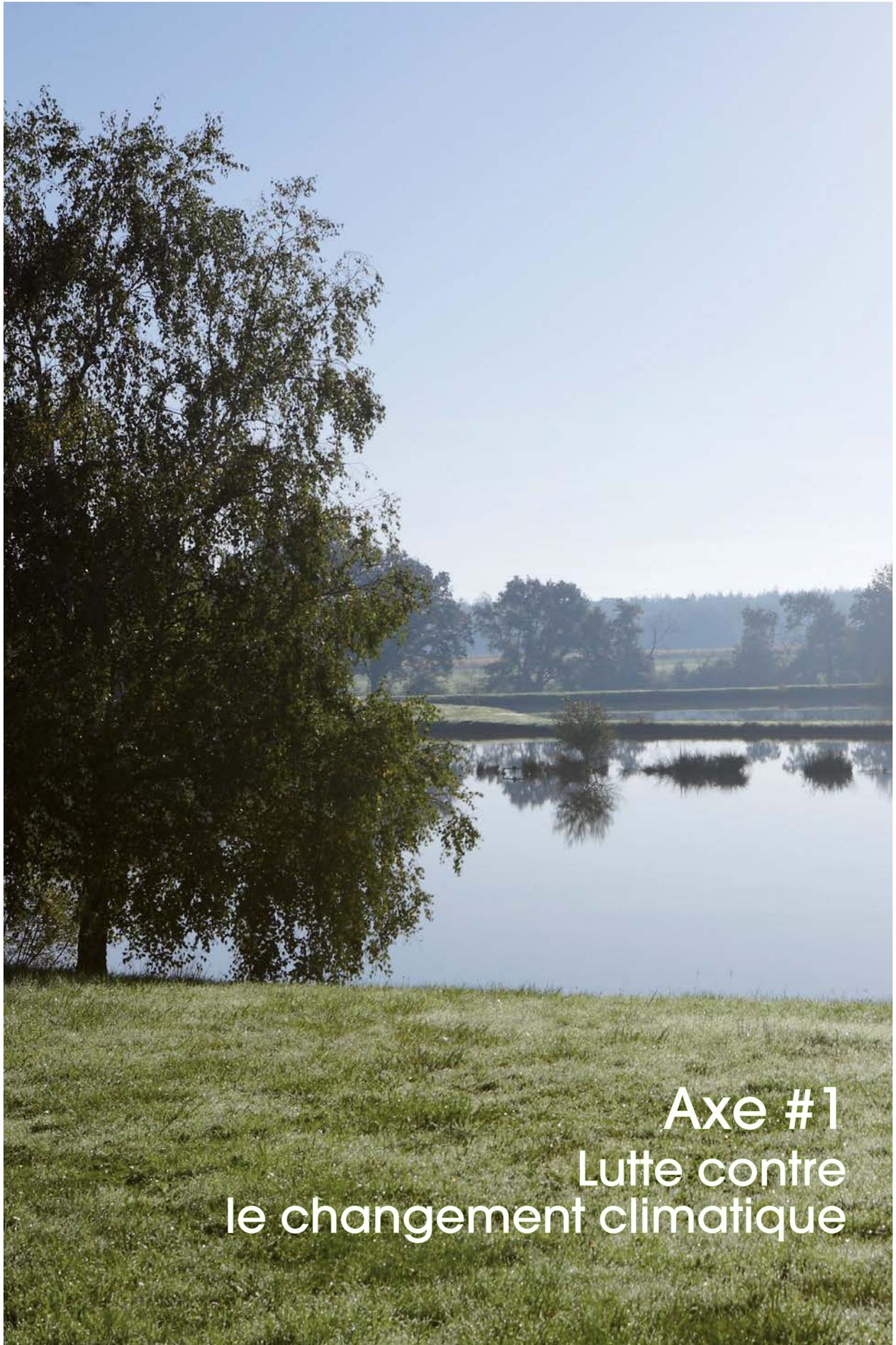
Axe #4 : L'épanouissement de tous les êtres humains

A Favoriser le bien-être au travail	30
B Favoriser l'accès à la culture	31
C Lutter contre toutes les formes d'exclusion	32
D Améliorer l'accueil individualisé sur le territoire, en proximité	32

Axe #5 : Transition vers une économie circulaire

A Réduire les déchets à la source	36
B Réduire les déchets de chantier du BTP	36
C Promouvoir les pratiques responsables	38

Principes d'actions du Département et perspectives



Axe #1
Lutte contre
le changement climatique

A | Diminuer la consommation énergétique des bâtiments

Les bâtiments départementaux font l'objet d'un **Plan de maîtrise des énergies et des fluides, créé en 2008 et revu en 2012**. Ce plan permet la rationalisation des installations et leur maintenance ainsi que la réduction des consommations énergétiques.

Un outil de suivi et d'analyse permettant d'établir des bilans sur les consommations d'énergie et des fluides est déjà opérationnel et sera amélioré en 2016 afin de tendre vers un suivi dynamique et en temps réel. Un audit énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti (avancé à 80 % aujourd'hui) définit les travaux d'économie d'énergie à réaliser. Une étude de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur biomasse à partir de 19 collèges a aussi été réalisée en 2014. Les résultats de ces études et audits seront analysés et intégrés dans les programmes de travaux.

En 2015, **la télégestion énergétique (outil de gestion à distance des systèmes de chauffage, climatisation et de ventilation)** est opérationnelle sur 20 bâtiments et 5 collèges; elle comprend un dispositif de télé relève de compteurs d'énergie sur 4 sites (Hôtel du Département, Agence technique de Doué-la-Fontaine, Antenne sociale de Chemillé, MDA/MDS Angers Ouest). L'affichage des performances énergétiques et une communication soutenue auprès des services ont été réalisés sur 80 sites et 1 collège, permettant ainsi un comportement plus éco-responsable des agents. En 2016 les exploitants de chauffage devraient être incités aux économies d'énergie à travers des contrats de maintenance spécifiques concernant les bâtiments chauffés par des chaufferies centrales.

Le Plan pluriannuel d'investissements pour les travaux de construction et de rénovation énergétique prend en compte l'impact « climat » du bâti à construire, en intégrant une démarche basée sur la haute qualité environnementale (HQE), sur les bâtiments basse consommation (BBC : 50 kWh/m²/an) et sur la rationalisation de l'occupation de l'espace. Les projets du centre d'activités Foch et du nouveau foyer de l'enfance « Village Saint Exupéry » sont conçus avec l'exigence de la haute qualité environnementale.



Centre d'activités Foch, Angers.

La **rénovation des systèmes d'éclairage** par la technologie Led avec une variation possible de la lumière par l'utilisateur se déploie progressivement : les 5^e, 4^e, 3^e et 2nd étages du bâtiment Célestin Port incluant l'escalier principal, l'atelier et les bureaux des garages véhicules en sont équipés; à l'avenir ce système concernera l'ensemble de notre patrimoine bâti.

Des pistes de travaux plus lourds sont à l'étude : la rénovation thermique de quatre bâtiments de la cité administrative et de la MDS Angers centre, la création d'une chaufferie biomasse au château du Plessis-Macé en remplacement de la chaufferie fioul actuelle, le raccordement du collège de Vihiers au réseau de chaleur biomasse de l'agglomération et celui des sites de la rue de Frémur à Angers au réseau de chaleur de la Roseraie, etc. Ces pistes font l'objet d'une étude de faisabilité technico-économique cherchant des solutions d'éventuels portages financiers.

Les **50 collèges publics**, dépendant du Département, continuent de bénéficier d'une mise en place progressive de **haute qualité environnementale pour les opérations de restructuration ou d'extension**. Les solutions sont adaptées à chaque projet (*phases de conception, de réalisation et de déconstruction avec réemploi de matériaux*) selon un raisonnement en coût global au regard de la question de l'impact environnemental.



Collège Colbert, Cholet.

Un **marché d'isolation des toitures traditionnelles de 10 collèges publics** a été réalisé en 2014 en intégrant dans les conditions la récupération des CEE (certificats d'économie d'énergie). La conjoncture qui, sur une courte période, exigeait des producteurs d'énergie une production de CEE importante a permis de mettre en œuvre un marché à **coût nul** pour un équivalent économique de 100 000 €. Pour les opérations financées par la collectivité, les CEE sont récupérés au travers d'une convention établie avec un prestataire facilitant le montage des dossiers et la meilleure transaction possible avec les obligés du dispositif. A titre d'exemple, l'opération de raccordement des bâtiments N, O, P et L de la cité administrative en janvier 2013 au réseau de chaleur biomasse Orgemont a rapporté en 2015 environ 18 500 € de recette à la collectivité, pour un investissement de base de 35 000 € environ.

L'opération « **défi collèges à énergie positive** » en partenariat avec l'association CPIE Loire Anjou, en 2014, réitérée en 2015, permet de **sensibiliser les collégiens** aux éco gestes et au développement durable. Seront associés à la démarche des acteurs du monde de la maîtrise des énergies et de l'environnement au travers d'une demi-journée de sensibilisation et de découverte métiers, projet pour 2016.

Une animation pédagogique sur le changement climatique et les économies d'énergie a été réalisée en 2015 dans 15 classes de collèges du département par l'association Alisée avec qui le Conseil départemental a passé une convention. Depuis 2014, ce sont 870 élèves qui ont bénéficié de ces animations.

Le renouvellement du parc locatif social s'attache à l'éco-conditionnalité des aides départementales et se fonde sur deux objectifs environnementaux :

➤ Inscrire la nouvelle production de logements dans le cadre de la très haute performance énergétique (THPE) : depuis 7 ans, 2 450 logements ont été financés dont plus de 1 800 avec le niveau BBC ;

➤ Favoriser une réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux classés E, F et G avec un gain minimum de 80 kWh/m²/an ; un tiers de ces logements a obtenu un gain supérieur à 150 kWh/m²/an.



Aménagement extérieur de logements sociaux, Angers.

B | Développer la production d'énergies renouvelables

En 2015, le Département, membre de **la Société coopérative d'intérêt collectif Maine-et-Loire Bois Énergie (SCIC)**, a valorisé plus de 1 400 m³ de bois en le vendant à cette dernière : 430 m³ sont issus de l'entretien du domaine public fluvial et 970 m³ de l'entretien des routes et des propriétés départementales. Ce bois est transformé en plaquettes ou en paillage.

En 2015 également, le Département a missionné la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire pour la réalisation d'un **schéma départemental de développement de la méthanisation**. Dans un contexte où les projets de méthaniseurs se multiplient sans cohérence particulière, le schéma doit permettre d'identifier d'un côté les gisements de matières méthanisables (agricoles et non agricoles) et de l'autre les débouchés énergétiques (privés et publics). L'enjeu est de structurer la filière et de doter le territoire départemental d'un outil de développement cohérent de la méthanisation.

Par ailleurs le Département contribue également au développement de **l'hydroélectricité** sur le domaine public fluvial (deux projets en cours de réflexion sur la Sarthe).

Enfin, **la SEM Anjou Énergies Renouvelables** intervient depuis 2009 pour développer des projets d'énergies alternatives. Créée par le Conseil départemental en partenariat avec 4 banques locales, la Caisse des Dépôts et Consignations et le SIEM, elle a construit et exploite à ce jour un parc de 30 centrales photovoltaïques réparties sur des toitures de bâtiments publics dans l'ensemble du département.



Pose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment public.

Ces centrales développent une puissance totale de 1,4 Mwc sur une surface de 11 000 m² de panneaux photovoltaïques représentant un investissement de 5,3 M€. Parmi elles, 7 ont été réalisées sur des collèges publics du département (230 kWc sur 1700 m²). Les centrales affichent globalement une production d'électricité légèrement supérieure à celle estimée lors du montage des projets, ce qui permet à la SEMAER d'atteindre aujourd'hui l'équilibre financier attendu depuis sa création. Les années qui viennent vont permettre à la SEM de consolider ces bons résultats.

La SEM Anjou Energies Renouvelables continue à étudier le développement de nouveaux projets solaires photovoltaïques, mais elle s'intéresse également à la réalisation de projets de méthanisation territoriale et de parcs éoliens.

C | Favoriser la mobilité durable

Le Département a adopté un **plan de déplacements** destiné à inciter le personnel à utiliser des moyens de transports plus économiques et plus écologiques (transports en commun, déplacement à vélo etc.). Ce plan, baptisé M&LBornes, est opérationnel depuis le 1^{er} février 2007. En 2015, 267 agents en bénéficient.

➤ **Le Schéma départemental des transports** couvre aujourd'hui 100 % du territoire départemental et assure progressivement l'accessibilité des réseaux de transport aux personnes à mobilité réduite et à celles les plus défavorisées, en partenariat avec les communes.

➤ **Les lignes régulières du réseau Anjoubus** ont enregistré, en 2014-2015 (année scolaire) une fréquentation de 693 540 voyages hors scolaires, soit un léger repli de - 1,5 % par rapport à la fréquentation de 2013-2014 à 704 402 voyages. Dans un contexte défavorable à l'usage des transports en commun, notamment lié à la forte baisse des coûts d'usage de la voiture individuelle en raison des faibles coûts de l'essence, seuls les services express des lignes régulières permettent au réseau d'éviter une baisse plus marquée de la fréquentation commerciale.

L'utilisation d'un transport collectif pour la réalisation de ces voyages permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre par voyageur.



Anjoubus, le réseau de transport collectif départemental qui rapproche les territoires.

➔ **Le covoiturage** présente des avantages à la fois d'économies financières pour l'utilisateur, de réduction du trafic pour les gestionnaires routiers et de réduction de la pollution et des gaz à effet de serre pour l'environnement. Il participe également au lien social par les rencontres occasionnelles.

Engagé dans la promotion de ce type de déplacement, le Département met en œuvre son schéma de covoiturage qui comprend 3 volets :

- **Le site Internet** dont la nouvelle configuration facilite l'accès et la mise en relation des usagers : consultation par Smartphone, mise en place d'outils interactifs sur de nombreux sites partenaires, localisation des aires de stationnement...
- **La communication** en faveur du développement de cette pratique : en 2014, le choix a été fait d'utiliser les panneaux à messages variables (PMV) présents sur les routes départementales pour inciter les usagers à covoiturer (*plus de 75 000 véhicules passant chaque jour sous certains PMV*) ;
- **La réalisation d'aires de covoiturage** : 41 aires de covoiturage sont mises à disposition par le Département. Une nouvelle aire est à Saint-Lambert-la-Potherie a été mise en service en fin d'année 2015.



Le covoiturage, une alternative écologique à la voiture individuelle.

À travers son schéma touristique et son schéma vélo, son plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI), le Département met en avant les itinéraires afin de positionner l'Anjou comme destination de loisirs nature. Ainsi, depuis 2009, **le réseau cyclable** est passé de 200 km à plus de 500 km, dont 300 km ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale avec La Loire à Vélo pour colonne vertébrale. Majoritairement implantés en bord de rivières, ces derniers répondent aux exigences environnementales liées à la forte sensibilité des milieux (Natura 2000, ENS, etc.).

L'Anjou est doté par ailleurs de plus de 3 900 km d'**itinéraires de randonnées pédestre, équestre ou VTT**, inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) ; le Département aura soutenu financièrement en 2015 l'entretien et le balisage de près de 1 400 km de chemins.



Club équestre du Layon, Champ-sur-Layon.

D | Diminuer les émissions de gaz à effet de serre

Le Plan climat énergie territorial (PCET) : approuvé par l'Assemblée en juin 2014, le PCET de la collectivité a marqué un temps fort dans la démarche du Département de Maine-et-Loire en faveur de l'environnement et du développement durable. Il reprend une grande partie des actions de la Charte, et leur fixe des objectifs chiffrés et des échéances. Il est établi à partir du Bilan des émissions de gaz à effet de serre issues du patrimoine et des compétences de la collectivité : 90 854 tonnes équivalent CO₂ ont été émises en 2010. Le Bilan détermine un objectif théorique annuel de baisse des émissions GES de 1 176 tonnes équivalent CO₂ par an jusqu'en 2020.

Or, la loi N°2015-992 du 17 août 2015, dite de transition énergétique pour une croissance verte, dans son article 188, vient modifier le Code de l'Environnement (article L.229-26) et introduit un Plan Climat-Air-Énergie territorial en substitution au PCET. Outre un nouveau volet sur la qualité de l'Air, le PCAET relève désormais des EPCI à fiscalité propre alors que le PCET devait être élaboré par toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, Départements compris. L'adoption d'un PCAET incombe donc désormais aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants (avant le 31 décembre 2016) et de plus de 20 000 habitants (avant le 31 décembre 2018). **Les Départements ne sont donc plus soumis aux PCAET.**

Notons que les actions contenues dans le PCET de 2014 font partie intégrante de la **charte environnement et développement durable** de notre collectivité.

Dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Département cofinance des initiatives concourant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre :

➔ Le **développement de l'autonomie alimentaire des élevages de Maine-et-Loire** en aidant au stockage des cultures produites et à la fabrication d'aliments destinés aux animaux sur l'exploitation. Cette autonomie alimentaire permet de limiter les transports et ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;

➔ Le soutien du Département aux actions de **plantation de haies** participant au stockage du carbone a permis de replanter 1 230 km en l'espace de 19 ans ;

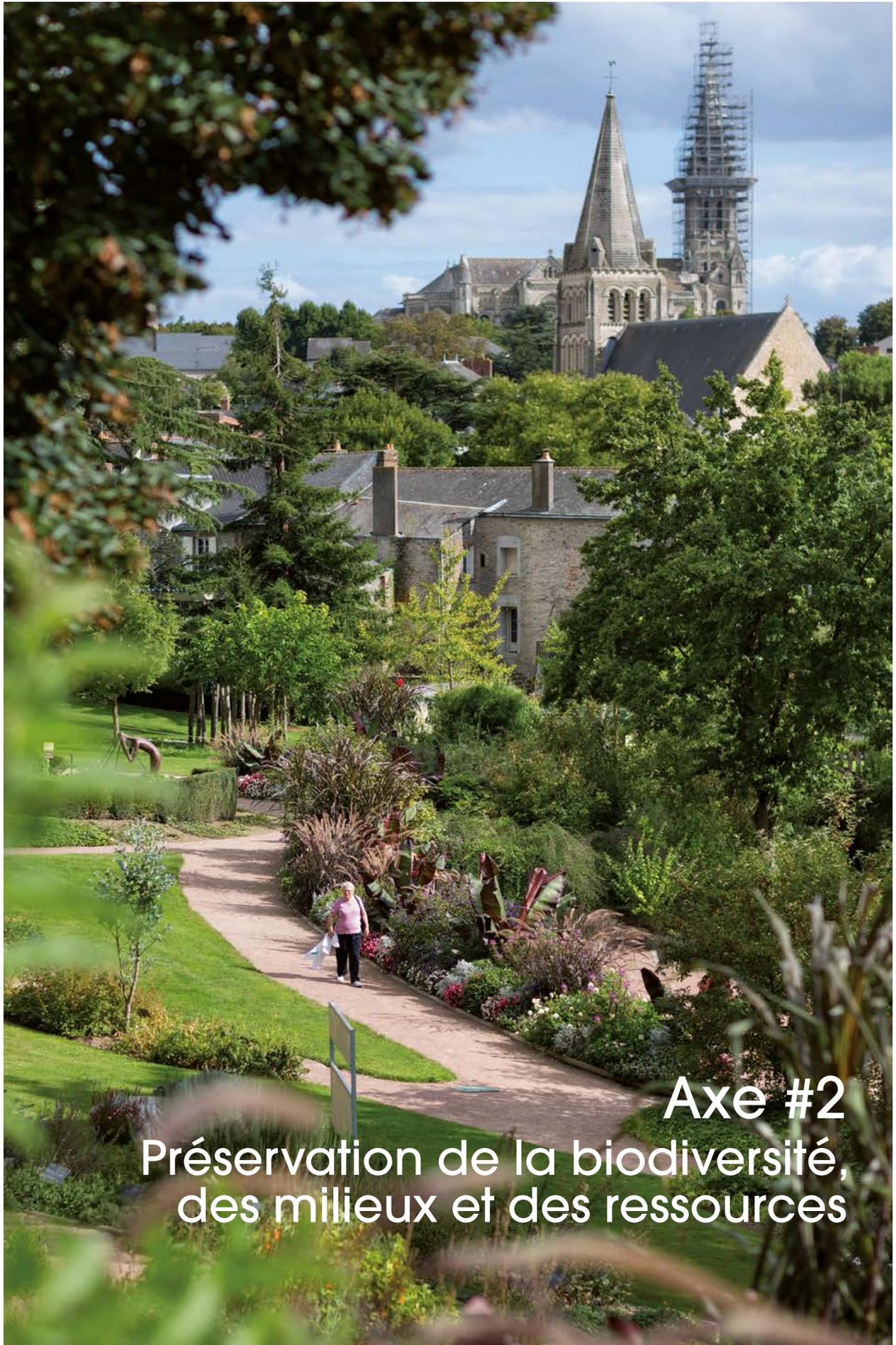
➔ Des opérations favorisant **les circuits courts** : vente directe à la ferme, magasins de producteurs, offres de produits locaux à destination de la restauration collective à travers l'investissement important du Département et des collègues dans le **Réseau Local Anjou**.



Producteurs et consommateurs sont en contact direct au Drive Fermier, lancé fin 2015, Angers.

La lutte contre le changement climatique

Thématique	Fonctionnement interne	Politiques territoriales
Diminuer la consommation énergétique des bâtiments	Maîtrise de l'énergie des bâtiments départementaux (construction, rénovation, maintenance)	Amélioration thermique des logements Sensibilisation des collégiens à la maîtrise de l'énergie
Développer la production d'énergies renouvelables	Valorisation du bois issu du DPF et des routes (via SCIC)	Activités de la SEMAER Schéma de développement de la méthanisation Développement de l'hydroélectricité
Favoriser la mobilité durable	Plan de déplacements	Promotion du transport collectif (Anjoubus) Développement du covoiturage Itinérance vélo
Réduire les gaz à effet de serre (GES)	Charte environnement et PCET	Développement des circuits courts et réseau local Anjou Soutien aux plantations de haies



Axe #2
**Préservation de la biodiversité,
des milieux et des ressources**

A | Préserver les milieux naturels et la biodiversité en Maine-et-Loire

Fort du travail réalisé avec les partenaires de la protection de l'environnement¹ et les collectivités locales, le Conseil départemental développe **la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité locale et des sites à enjeux environnementaux** (*haies, continuités floristique et faunistique, zones humides, paysages ...*).



Sentier de découverte du Marais des prés d'amont, Andard et Brain-sur-l'Authion.

Pour agir dans ce sens, le Département s'appuie sur son **Plan départemental des espaces naturels sensibles** (PDENS) concernant 89 sites (*forêts, étangs, rivières, bocages...*). Ces sites qui représentent 10 % du territoire départemental ont vocation à être protégés par le Département en lien avec les collectivités locales, au bénéfice du grand public. Pour 2015, on retiendra la conduite de nouvelles actions :

- La sensibilisation à l'environnement à travers 19 animations nature sur une dizaine de sites identifiés Espaces naturels sensibles (ENS) et la mise en ligne d'un site Internet grand public dédié aux sentiers d'interprétation existant sur nos ENS.
- Le soutien à l'acquisition et à la réalisation de plans de gestion sur plusieurs sites (Le Thoureil, Brain-sur-Allonnes, Saint-Michel-et-Chanveaux).
- Le renouvellement du plan d'action « refuge LPO » sur le site départemental du Plessis-Macé.
- La mise en œuvre d'expérimentation d'éradication sur 26 foyers de plantes invasives le long de nos routes départementales. 6 d'entre eux (Herbe de la pampa) ont disparu définitivement et l'action se poursuit pour les 20 autres foyers (Ailanthé et Renouées).
- L'édition d'un atlas de la flore de Maine-et-Loire réalisé par le Conservatoire botanique national de Brest. Grâce à plus de 650 000 observations, il recense 2 200 taxons. Une meilleure connaissance de la flore permet de mieux agir et de protéger ainsi la biodiversité.

Le fauchage raisonné est généralisé à l'ensemble du réseau routier départemental. En concertation avec la profession agricole représentant les riverains producteurs de semences, cette démarche consiste à adapter le fauchage des bords de route afin de préserver la biodiversité des accotements tout en assurant la sécurité des usagers. Une communication importante auprès des collectivités et du grand public [panneaux de sensibilisation] est mise en œuvre.



Opération de fauchage raisonné sur les bords des routes départementales.

L'emploi des phytosanitaires a été réduit de plus de 90 % entre 2005 et 2015, grâce à une série de dispositions alternatives aux pesticides prises par l'ensemble des agences techniques départementales en charge de l'entretien des routes et par les services techniques en charge du patrimoine.

Le Département de Maine-et-Loire a adopté un **Schéma départemental de désherbage** afin de parvenir à un entretien durable des dépendances, en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires par des techniques alternatives ou en laissant, sous contrôle, la nature reprendre ses droits, tout en assurant la sécurité des usagers de la route.

À ce jour, 60 agents du Département sont formés sur les risques, les précautions et les conditions d'emploi des pesticides et ont obtenu leur certificat national d'opérateur de pesticides.

Dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'art, ronces, lierres et mauvaises herbes sont enlevées mécaniquement. L'accessibilité physique à l'ensemble des ouvrages est assurée par les agences techniques départementales. Une nacelle permet d'**intervenir mécaniquement en tout point**. Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

B | Améliorer la qualité de la ressource en eau

Le Conseil départemental conduit une politique de l'eau structurée et partenariale avec les opérateurs du département et ceux du bassin versant de la Loire.

Ont été successivement mis en œuvre : un **Plan départemental de l'eau** axé sur la connaissance, la mise en réseau et l'assistance technique aux collectivités, **une convention de partenariat** avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et, enfin, **un Observatoire de l'eau**, outil de partage des données.

Des réseaux de suivi de la ressource en eau sont également mis en œuvre.

Le Conseil départemental déploie sa politique de l'eau et celle de ses partenaires dans le cadre de schémas départementaux : le **Schéma départemental de l'eau potable** avec un soutien à la protection des captages ; le **Schéma départemental de l'assainissement** avec l'attribution de subventions à des collectivités (*depuis 2011, 33,6 millions d'euros de travaux d'assainissement ont été engagés et subventionnés à hauteur de 7,4 millions d'euros par le Conseil départemental*).

L'Observatoire départemental de l'eau, opérationnel depuis juillet 2012 sous la maîtrise d'ouvrage du Département, met à disposition du grand public et des décideurs locaux un grand nombre de données et d'informations. Depuis sa mise en ligne, 200 000 pages ont été visualisées et, chaque mois, près de 1 500 utilisateurs viennent s'informer parmi les 15 grandes thématiques développées, allant de la qualité des rivières à l'organisation de la distribution de l'eau potable.

Le réseau de suivi quantitatif des ressources en eau souterraine avec l'outil de gestion de données et la plate-forme de consultation du suivi piézométrique des nappes à usage d'eau potable permet de diffuser auprès des collectivités compétentes et des services de l'État le bulletin mensuel de la situation départementale. Le volume de données recueillies et traitées est croissant et continue d'évoluer au fur et à mesure de l'acquisition des équipements (sur les 86 points de captage, 31 ont fait l'objet de données en 2012, 51 en 2013, 63 en 2014 et 71 en 2015).



Station d'épuration, Trémentines.

Le Département concourt également à l'amélioration de la qualité de l'eau par une série d'actions concernant les cours d'eau :

- **Le réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles** élabore un « Bilan annuel de la situation des rivières du département » depuis 2000 ;
- **L'assistance et le conseil** auprès des collectivités pour le fonctionnement et le contrôle des équipements d'**assainissement** au bénéfice de plus de 90 % des collectivités concernées ;
- **L'assistance et le conseil** en matière d'eau potable et de protection de la ressource en eau ;
- Une attention toute particulière portée aux portions de **routes situées dans l'emprise des points de captage d'eau potable**, avec une absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

C | Améliorer le fonctionnement des cours d'eau

Le Maine-et-Loire compte 8 000 km de cours d'eau dont 250 km propriétés du Département. Celui-ci met en œuvre des programmes d'actions destinés à :

- Améliorer **le bon fonctionnement des cours d'eau**. Le Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) des basses vallées angevines – en enquête publique fin 2015 – prévoit des travaux et un programme d'actions sur le bassin de la Maine (propriété du Département) ;
- **Soutenir techniquement et financièrement** les maîtres d'ouvrages et structures compétentes (syndicats de rivières, Commissions locales de l'eau, EPCI etc.) pour les **travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau**.

En 2015, la mise en place d'un nouvel outil de géo référencement des données permet de mieux renseigner l'état des lieux des cours d'eau, de programmer les travaux et, enfin, de mieux évaluer les actions déployées.

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Thématique	Fonctionnement interne	Politiques territoriales
Préserver les milieux naturels et la biodiversité	Réduction drastique des produits phytosanitaires Fauchage raisonné des bords de routes Lutte contre les plantes invasives Gestion écologique des espaces verts des propriétés départementales	PDENS 89 sites Convention avec le monde agricole (performance environnementale) Édition d'un atlas floristique (connaître pour préserver)
Améliorer la gestion et la qualité de la ressource en eau	Réduction des produits phytosanitaires sur les routes au niveau des points de captage d'eau potable	Observatoire de l'eau et réseaux de suivi des eaux souterraines et superficielles Assistance et conseils aux collectivités en matière d'assainissement, d'eau potable et de préservation de la ressource
Améliorer le fonctionnement des cours d'eau	CTMA Basses vallées angevines	Soutien aux travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau



Axe #3
Cohésion sociale et solidarité
entre territoires et générations

A | Favoriser l'accès à l'emploi

L'inclusion sociale et l'accès à l'emploi pour tous et particulièrement les publics vulnérables prend la forme d'une nouvelle programmation du Fonds social européen pour la période 2014-2020 avec un double objectif :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion et introduire la notion de parcours, de retour vers l'emploi, en intégrant plus largement la levée des freins sociaux dans les actions éligibles ;
- Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA mais également sur des actions liées à la mobilité et le soutien accru aux structures de l'économie sociale et solidaire qui contribuent bien souvent au développement d'activités nouvelles dans le champ du développement durable tel que le traitement des déchets, le réemploi de produits divers (électroménager, vêtements, produits alimentaires...).



Entreprise Prodhag, Saint-Gemmes-d'Andigné.

B | Améliorer les logements

La requalification thermique du parc privé se poursuit avec le guichet unique sur la précarité énergétique : plus de 3 240 situations de précarité énergétique repérées de juin 2011 à novembre 2015 et près de 1 700 logements financés avec un gain énergétique de plus de 25 % et progressivement un effacement des classes énergétiques F et G au profit des C et D.

Des actions innovantes comme le diagnostic de la précarité énergétique ont été menées sur le territoire des Communautés de communes du canton de Noyant et de Baugé avec l'expérimentation d'un dispositif de locaux moteurs mobilisant la population de ces territoires ruraux pour identifier des besoins d'amélioration thermique du logement.

La prévention en matière d'énergie pour les publics fragiles avec le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et les principaux fournisseurs (EDF, Engie...) permet le suivi de familles occupant des logements repérés énergivores dans le cadre des demandes d'aide financière au titre du FSL..

C | Accompagner le vieillissement de la population et les personnes en situation de handicap

En lien étroit avec l'ARS et les partenaires impliqués dans la coordination gérontologique, le Département a mis en place une démarche de contractualisation avec les services prestataires d'aide à domicile visant à définir les perspectives d'évolution de chaque service d'aide à domicile. L'enjeu est de **préserver la vie à domicile grâce à la qualité des services rendus** aux personnes les plus fragilisées, âgées en perte d'autonomie, handicapées.

De même, les services départementaux développent des actions concourant au développement ou à la **préservation du lien social des personnes âgées**, via le CODERPA, les acteurs du maintien à domicile et d'initiatives citoyennes (dispositif MONALISA). Notons par exemple l'information préventive et de sensibilisation sur le « bien vieillir » en lien avec les CLIC, l'information collective sur l'accès aux droits des personnes âgées dans certaines MDS.



Couleurs du temps, Villevêque.

D | Renforcer les liens intergénérationnels

L'accompagnement et le développement sur tout le territoire de **lieux d'accueil parents – enfants (LAEP)** ont pour objectif de proposer un espace convivial qui accueille de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Chaque structure constitue à la fois un espace convivial de jeu libre adapté aux différents âges et un lieu de parole pour les parents. Les accueillants, peuvent être des bénévoles ou des professionnels. Formés à l'écoute, ils connaissent bien les étapes du développement de l'enfant.

Le LAEP est souvent un premier lieu de socialisation pour l'enfant. Il favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.



Maison des petits pas, Saumur.

E | Soutenir tous les territoires - dans la proximité

Le transport à la demande (TAD), permet de conduire des habitants de zones non couvertes par les transports en commun, vers le pôle de centralité le plus proche ou les lignes régulières Anjoubus ou encore les gares ferroviaires. Avec 15 521 voyages (année scolaire) sur les huit bassins en exploitation (*Segré, Baugé, Doué-la-Fontaine, Saint-Florent-le-Vieil, Châteauneuf-sur-Sarthe, Longué-Jumelles, Montfaucon-Montigné et Champtoceaux*), il progresse de plus de 7 % par rapport à l'année passée (14 455 voyages).

Les Contrats départementaux de territoire (CDT) : animé par la volonté de consolider ses aides vers les territoires, de renforcer sa solidarité avec ceux qui sont le plus en difficulté et de soutenir avec les intercommunalités des projets communs de développement local, le Conseil départemental a mis en place des **CDT** signés avec les intercommunalités et les maîtres d'ouvrage des projets.

La Commission permanente a adopté 30 contrats conclus à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et concernent un large champ de thématiques : culture, sport, petite enfance, maisons médicales, voirie... Le Conseil départemental a ainsi attribué une autorisation de paiement cumulée jusqu'en 2015 de plus de 10 millions d'euros pour des projets d'initiative locale qui contribuent à la solidarité entre les territoires et à leur dynamique.

F | Garantir un équilibre alimentaire des plus fragiles dans les collèges

Enfin, dans le cadre de la promotion d'**une éducation au goût et à l'équilibre alimentaire**, pour soutenir les familles les plus fragiles à titre individuel, le Département a reconduit son **programme Tick'et'Déj** en allouant plus de 6 000 bourses à la restauration.



Exemple d'entrée proposée dans un restaurant scolaire de collèges.

La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

Thématique	Politiques territoriales
Favoriser l'accès à l'emploi	Maintien des personnes les plus vulnérables dans le monde du travail (insertion)
Améliorer les logements	Prévention auprès des publics fragiles en termes de fourniture et de maîtrise de l'énergie (habitat indigne)
Accompagner le vieillissement de la population et les personnes en situation de handicap	Contractualisation avec les services prestataires d'aide à domicile
Renforcer les liens intergénérationnels	Réseau de lieux d'accueil parents enfants (LAEP)
Soutenir tous les territoires dans la proximité	Contrats départementaux de territoires
Garantir un équilibre alimentaire des plus fragiles dans les collèges	Programme Tick' et Déj' (bourses)



Axe #4
L'épanouissement
de tous les êtres humains

A | Favoriser le bien-être au travail

Depuis 2011 le Département a mis en place le télétravail à domicile. Basé sur des critères de gestion optimisée d'emploi du temps, de responsabilisation dans l'accomplissement des missions et de réduction des déplacements, donc d'émission de gaz à effet de serre, le télétravail est désormais bien établi dans l'organisation de la collectivité puisqu'en 2015 il a concerné 155 personnes, soit 6,9 % de l'effectif global.

Le retour d'expérience montre que le télétravail atteint plusieurs objectifs en termes d'épanouissement personnel et professionnel :

- La mise en place d'une nouvelle organisation de travail entre les temps de télétravail et les temps de présentiel au bureau qui contribue à l'amélioration des conditions de travail, à la réduction du stress et à la satisfaction professionnelle ;
- Une réduction du temps de transport, de la fatigue et par conséquent du stress dû aux trajets ;
- Une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Sur la base d'une **enquête sur la qualité de vie au travail** envoyée début 2015 à tous les agents de la collectivité départementale et d'un taux de retour très satisfaisant de 65 %, les résultats montrent que la moyenne de la satisfaction au travail – sur une échelle de 0 (mal-être absolu) à 10 (bien-être total) – est de 6,5. On observe que l'évaluation du bien-être au travail est fortement corrélée avec l'évaluation de l'ambiance d'équipe. La charge de travail ressentie est perçue comme importante.



Le télétravail, une solution pour l'épanouissement professionnel et personnel des agents de la collectivité.

Les facteurs considérés comme importants et nécessaires pour travailler sereinement sont : les rapports sociaux, le sens du travail et les valeurs professionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les exigences émotionnelles. On trouve également des facteurs peu satisfaisants et qui pour autant ne dégradent pas la satisfaction au travail : la communication et la coordination inter-services, l'exigence et l'intensité du travail, les mobilités.

B | Favoriser l'accès à la culture

Avec le réseau de ses bibliothèques partenaires, le **BiblioPôle** favorise l'accès aux livres, aux films et à la musique qui sont des outils de culture, de divertissement, d'éducation et de citoyenneté, sur tout le territoire départemental.

L'intervention du Conseil départemental sur le champ éducatif vise à préparer l'avenir des jeunes, pour en faire des citoyens de demain. La collectivité a ainsi institué plusieurs dispositifs d'accompagnement des 92 établissements publics et privés pour leur permettre de mettre en œuvre des projets et d'**offrir aux collégiens des parcours diversifiés ouverts sur le monde.**

Il en est ainsi des dotations « **collège en actions** », créditées d'une enveloppe globale de 440 000 €, qui a soutenu la réalisation de plus de 800 actions au sein de nos 92 collèges.

Par ailleurs, trois opérations significatives ont mobilisé l'intérêt des équipes pédagogiques :

- Une rencontre avec un auteur de renom, Bernard Werber, autour d'un travail d'écriture : 200 jeunes et leurs professeurs ont vécu deux temps forts de discussion et d'échanges avec l'écrivain ;
- Un parcours de sensibilisation au droit des mineurs, avec la collaboration de l'Ordre des avocats du barreau d'Angers. Quelque 500 participants issus de 15 collèges ont approché de près des situations de justice et ont vécu, au sein même du tribunal d'Angers, un concours de plaidoirie avec des ténors angevins ;
- Un challenge d'écriture journalistique a amené 550 élèves de 18 collèges à découvrir et décrypter la presse régionale.



Parcours artistique et culturel mené avec Angers Nantes Opéra, Musée des Beaux-Arts, Angers.

C | Lutter contre toutes les formes d'exclusion

L'accompagnement des personnes en situation de handicap se traduit, entre autres, par deux actions spécifiques :

- Le développement des relais de proximité pour les personnes en situation de handicap à travers le conventionnement du GIP MDPH avec des CCAS et une expérimentation en cours avec 3 CLIC ;
- L'élaboration de la charte départementale de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs sans hébergement extra scolaires de Maine-et-Loire ; charte conclue entre le Département, la CAF, la Préfecture et la MSA.

D | Améliorer l'accueil individualisé sur le territoire, en proximité

Un pilotage global et concerté de tous les acteurs des territoires a permis de renforcer l'efficacité de l'action au profit des plus fragiles. La **réforme des Maisons des solidarités autour d'un accueil unique et général** en est un exemple. Elle permet une gestion rationnelle et plus rapide des demandes des usagers (réception sans rendez-vous) et une prise en charge des situations soit d'urgence soit s'inscrivant dans un accompagnement de court terme, valorisant ainsi l'accès aux droits.

Cette démarche a un double objectif de :

- Améliorer les conditions de travail des professionnels et redynamiser le travail en équipe,
- Favoriser l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire tant en accueil physique que téléphonique pour l'information et l'orientation.



L'accueil et l'information sont deux axes importants de l'offre de service des maisons des solidarités en direction des usagers.

Par ailleurs, la **participation des usagers à la réflexion sur les services proposés par les MDS** et sur l'efficacité des réponses apportées est un principe d'action fort et qui contribue à l'amélioration de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes.

Citons par exemple la participation des usagers à la conception, à la mise en œuvre d'actions collectives à la MDS des Mauges :

→ Les usagers participant aux actions collectives Café détente et Stop aux parents blues, propices à l'échange et aux rencontres sur le thème de la parentalité, sont à l'initiative de la création d'une autre action collective nommée Disco soupe qui propose un atelier cuisine en musique avec l'objectif de lutter également contre le gaspillage alimentaire ;

→ Les usagers ont aussi réfléchi à la création d'une association sur quatre thèmes (le bien-être, la culture, la nature et les partenariats) en prenant appui sur les formations, les savoirs, les savoir-faire des uns et des autres, et qui pourrait susciter des échanges en développant une dynamique déjà présente sur ce territoire rural ;

→ En parallèle, l'accueil dans les salles d'attente des maisons départementales des solidarités a fait l'objet de propositions de la part des usagers pour améliorer les supports de communication dans ces lieux stratégiques avec la mise à disposition d'écrans tactiles ou de bornes interactives qui informeraient sur les offres de services de la MDS et sur la vie du territoire en général.

Créée en 2011, la médiation est la modalité retenue par le Département pour aider à la recherche d'une solution amiable en cas d'incompréhension, de réclamation, de différend ou de litige avec les services du Département.



Le médiateur départemental assure le lien entre les usagers et les services.

La nomination d'un nouveau **médiateur départemental** en octobre 2014 témoigne de la volonté du Conseil Départemental de renforcer sa proximité avec les habitants/usagers. Ce poste est mutualisé à parts égales avec la Ville d'Angers.

Le Médiateur est une personnalité qualifiée, tenue par un engagement de confidentialité. S'appuyant sur les principes de neutralité et d'impartialité, il rend des avis en référence à la notion d'équité.

Depuis octobre 2014, le Médiateur a été saisi pour près de 120 situations. Environ 10 % ne donnent pas suite à leur requête. Parmi les dossiers traités, 40 % se sont prolongés par une médiation avec un service du Département et 60 % d'entre elles ont fait l'objet de réorientations. Ces saisines concernent pour 75 % le secteur social et pour 25 % la direction des routes et les transports scolaires.

En optant pour la promotion d'une culture du dialogue entre les usagers et les services départementaux, le médiateur peut contribuer à personnaliser les réponses et à améliorer les procédures en formalisant des préconisations.

L'épanouissement de tous les êtres humains

Thématique	Fonctionnement interne	Politiques territoriales
Favoriser le bien-être au travail	Télétravail Enquête sur la qualité de vie au travail	
Favoriser l'accès à la culture		Maillage culturel du territoire grâce au BiblioPôle Programme collèges en action
Lutter contre toutes les formes d'exclusion		Accueil des personnes en situation de handicap
Améliorer l'accueil individualisé sur le territoire, en proximité	Réforme des MDS	Participation des usagers à l'amélioration des services Médiateur départemental



Axe #5
Transition vers
une économie circulaire

A | Réduire les déchets à la source

Le Conseil départemental a eu en charge la planification des déchets non dangereux ainsi que des déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP) jusqu'au 8 août 2015 (vote de la loi NOTRe). L'élaboration et le suivi de ces plans reviennent désormais à la Région.

Dans le cadre d'une démarche nationale et d'un partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Département conduit depuis 5 ans un **Plan départemental de prévention des déchets** qui vise la réduction de leur quantité et de leur nocivité.

Par la mise en œuvre de campagnes de communication et d'outils de sensibilisation des habitants aux pratiques « économes en déchets » et « économes en ressources », le Département a permis aux 18 collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets de bénéficier d'un large éventail de supports pour intervenir auprès des habitants sur leur territoire. La réduction et la valorisation des déchets verts a notamment été un axe fort de sensibilisation au printemps 2015.

Le Département se mobilise pour déployer la prévention des déchets en collaboration avec des structures de l'économie sociale et solidaire, en nouant également des partenariats avec les chambres consulaires : **promotion de la réparation** en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, écologie industrielle avec la Chambre de commerce et d'industrie, consommation locale et lutte contre le gaspillage avec la Chambre d'agriculture.



Repair Café, Beaufort-en-Vallée.

De plus, pour anticiper les besoins du territoire, le Département a adapté son organisation et mobilisé les agents qui ont animé le plan départemental de prévention des déchets sur les nouveaux enjeux d'économie circulaire.

La dématérialisation, déjà bien implantée dans les services du Département, a continué son évolution en 2015. A titre d'exemple, la classothèque des dossiers de l'autonomie (APA, PCH) compte maintenant plus de 6 millions de pages numérisées.

Dans le secteur financier, si 2014 marquait la fin des titres et mandats sous forme papier, 2015 marque le début de la dématérialisation des pièces justificatives (factures, marchés, bons de livraison...). À terme, la dématérialisation totale des pièces comptables permettra une économie de plus de 800 000 feuilles.

Depuis septembre 2015, les élus de notre collectivité reçoivent sous forme électronique, l'intégralité des documents relatifs aux différentes commissions institutionnelles et thématiques. Ils disposent également d'un espace de stockage et de partage des documents électroniques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Lors du diagnostic réalisé par 10 collèves volontaires en 2013, les pesées de déchets ont permis d'identifier une dizaine d'actions dont la mise en œuvre s'avère efficace pour **réduire les déchets des restaurants des collèges et pour lutter contre le gaspillage alimentaire**. Un classeur « anti-gaspi » référençant ces actions a été édité à 120 exemplaires et distribué à l'ensemble des collèges publics et privés du Maine-et-Loire. Répondre aux contraintes réglementaires plus draconiennes, respecter le travail des cuisiniers – en 2013 le gaspillage alimentaire annuel revenait à mettre à la poubelle l'équivalent de 2 mois de production soit $\frac{1}{3}$ – et responsabiliser les convives, tels sont les objectifs de cette opération très impactante.



Collège de Jean Racine, Saint-Georges-sur-Loire.

B | Réduire les déchets de chantiers du BTP

Lors de la construction des routes, le Département s'attache à **optimiser l'emploi des enrobés** dont la production nécessite beaucoup d'énergie libérant du CO₂. Ainsi, sur la RD 347 pour le doublement de la déviation de Saumur, le choix d'un enrobé à module élevé a permis de réduire par un dimensionnement précis la quantité de grave-bitume de 7 300 tonnes. Ces réductions vont également dans le sens d'une économie financière.

Par ailleurs, la mise en pratique du recyclage des enrobés bitumineux (travaux neufs et entretien) a permis, sur les 88 000 tonnes d'enrobés utilisées en 2015, d'utiliser 65 000 tonnes d'enrobés intégrant de 10 à 30 % de matière recyclée.

Enfin, la démarche d'élaboration d'un plan départemental de prévention des déchets issus des chantiers du BTP a permis de **mobiliser les acteurs** du secteur (professionnels du bâtiment, des travaux publics, petites et grosses entreprises, associations, collectivités ...). Sur la base d'un état des lieux partagé, un plan d'actions était en cours d'élaboration. L'intégration de la réduction et de la bonne gestion des déchets du BTP dans les documents d'urbanisme est un enjeu important dans l'organisation spatiale des capacités de traitement et par conséquent de l'impact environnemental et économique du transport.

C | Promouvoir les pratiques responsables

Les services développent au quotidien des actions d'exemplarité qui témoignent de la prise en compte du développement durable par les agents de la collectivité.

La campagne de ramassage des débris jetés en bord de routes : en mars 2015, sur près de 1 000 km de routes du réseau principal, 200 agents des routes du Département ont rempli plus de 2 700 sacs de déchets en tout genre : papiers, cartons, sacs plastique, bouteilles... Ceci représente 22 tonnes de déchets, sans compter les nombreux autres déchets encombrants ramassés (*palettes, parpaing, pneus, matelas...*). Cette campagne d'exemplarité dans le cadre de la semaine du développement durable, largement reprise dans la presse locale, met en avant le travail quotidien des agents de la route.



Nettoyage de printemps par les agents départementaux.

Au moment des **écourues**, les services du Département ont profité de l'abaissement du niveau d'eau de la Maine et de la Mayenne pour effectuer un **ramassage des déchets tombés dans ces rivières** au niveau d'Angers et de Montreuil-sur-Maine. En seulement 6 jours de travail, près de 5 tonnes d'encombrants ont été retirées par l'association des Restos du cœur : barrières de voirie, plots de signalisation, vélos, barques coulées, bouteilles de verre, smartphones, pneus, cyclomoteurs et même une carcasse de voiture. Une partie de ces objets a été nettoyée pour resservir et une autre envoyée au recyclage.

En outre, les marchés publics de fournitures incluent de manière systématique une **clause environnementale**, influant ainsi sur le choix de fournisseurs vertueux.

Enfin, grâce au soutien de l'ADEME, le Département a conclu avec la Chambre de commerce et d'industrie une convention d'expérimentation sur l'**écologie industrielle et territoriale**. Au sein de zones d'activités réparties sur trois secteurs géographiques test (Baugé, Saint-Macaire-en-Mauges, Segré), une centaine d'entreprises a été visitée pour recenser avec elles les flux sortants (déchets, énergie, ...), les moyens sous-utilisés (salles de réunion, matériels, personnel...) et les besoins en ressources (matières premières, personnel, services ...).

L'enjeu est d'identifier les mutualisations possibles et d'accroître la valorisation de la matière dans un périmètre restreint. C'est l'illustration d'une **économie circulaire** basée sur des échanges de proximité et sur une utilisation optimale des ressources naturelles et financières. L'ensemble des données est géo référencé sur un logiciel. Les entreprises, soutenues également par les collectivités locales, s'engagent à présent à mettre en place des actions concrètes.

Une transition vers un économie circulaire

Thématique	Fonctionnement interne	Politiques territoriales
Réduire les déchets à la source	Dématérialisation des actes administratifs Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges	Campagnes de sensibilisation envers la population (déchets verts, réparation)
Réduire les déchets de chantiers du BTP	Optimisation de l'emploi des enrobés dans l'entretien des routes	Mobilisation des acteurs du BTP à travers l'élaboration du plan départemental
Promouvoir les pratiques responsables	Ramassage des déchets en bord de routes et dans les rivières (lors des écourues)	Étude d'écologie industrielle à l'échelle de 3 zones test



Principes d'actions
du Département et perspectives

La participation des acteurs bénéficiaires et ceux chargés de la mise en œuvre des services publics proposés par le Département conditionne bien souvent le succès des démarches engagées.

Quelques exemples :

- Réforme des maisons départementales des solidarités : association des agents et des bénéficiaires au diagnostic ;
- Élaboration du plan des déchets du BTP : participation active des professionnels, des collectivités et des associations à l'élaboration de l'état des lieux et du plan d'actions ;
- Étude d'écologie industrielle et territoriale : implication forte des entreprises dans le choix des actions à conduire ;
- Confection d'un classeur anti-gaspi à partir des retours d'expérience des collègues, associant les cuisiniers et les directions.



Visite d'une plateforme de recyclage de déchets de route par les partenaires du plan de gestion des déchets du BTP.

La gouvernance de la Charte environnement et développement durable est assurée par un comité de pilotage composé d'élus représentants de chacune des commissions départementales, du Directeur général des services, des DG adjoints et des directeurs en charge des thématiques, sous la présidence de Marie-Jo HAMARD, vice-présidente en charge de l'environnement et du cadre de vie.

À chaque projet, les personnes compétentes en interne comme à l'externe sont associées. Les élus sont mobilisés pour porter les projets. Le développement de l'Anjou Ingénierie Territoriale permet par exemple de renforcer **la transversalité des actions** et de donner des réponses coordonnées y compris avec les partenaires extérieurs. Les transversalités suivantes pourraient être renforcées à l'avenir : collègues et énergies, collègues et économie circulaire, solidarités et économie circulaire, routes et économie circulaire.

Un **dispositif d'évaluation et d'amélioration continue** permet un suivi des actions engagées. Les démarches qualité et de certification permettent non seulement de rendre compte de la pertinence des actions mises en place mais aussi d'identifier les points de progression. L'interrogation régulière des pratiques et des organisations sont sources d'innovation.

Perspectives

Après une année 2015 de transition, qui a vu le renouvellement de l'Assemblée départementale et la publication de divers textes relatifs à la réforme territoriale, 2016 sera l'occasion de donner un nouveau cadre à la charte environnement et développement durable de la collectivité. Une nouvelle gouvernance devra notamment être mise en place.

© Département de Maine-et-Loire

www.maine-et-loire.fr

Crédits photographiques :

D. Drouet > Couv. - A. De Boer > 7 - C. Pilard > 8, 10, 11, 12, 14, 15, 18, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 36, 37, 41

P. Nedelec > 9 - S. Gaudard > 13, 38 - B. Béchard > 17 - A. Bozzardi > 19 - A. Chudeau > 20

Fotolia > 30 - Département de Maine-et-Loire > 9, 30, 36

Imprimé sur papier 100 % recyclé certifié PEFC - Impression : Image Concept



CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
f Département49 | t maine_et_loire